

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Convocation : 16 janvier 2017

Affichage : 27 janvier 2017

Le 23 janvier 2017, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents: AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline,

Procurations : DUBREUIL Didier donne pouvoir à LARDY Gérard, GUILLET Christophe donne pouvoir à OBLED Vincent, UTIEL José donne pouvoir à MORIN Daniel.

Secrétaire de séance : BRALLET Chantal

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1- RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA FONTAINE

Le lotissement du Clos de La Fontaine est entièrement terminé. Le lotisseur, Coop Habitat Bourgogne, va procéder à la rétrocession de la voirie et équipements communs à la commune. Les parcelles rétrocédées concernent la voirie, le parking, le chemin piétonnier et les espaces verts.
Cette rétrocession se fera par acte notarié.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, à titre gratuit, la rétrocession de la voirie et des équipements communs du lotissement « Clos de La Fontaine »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la dite rétrocession, dont l'acte notarié.

2- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. Daniel Morin, adjoint chargé des bâtiments, présente aux membres du Conseil, la proposition du Cabinet d'architecture, M. Philippe VIEUXMAIRE, pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la Salle des Associations.

M. VIEUXMAIRE a déjà réalisé l'étude de faisabilité en compagnie d'un économiste M. Jean SIMON (Sarl AIB)

Pour la maîtrise d'œuvre, M. VIEUXMAIRE sera accompagné d'un économiste, (AIB Sarl), d'un bureau d'étude fluide (SAS TECO) et d'un bureau d'étude structure (CHALEAS Ingénierie).

La proposition provisoire de la maîtrise d'œuvre s'élève à 25 625 € H.T. pour un montant estimatif des travaux à 214 600 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'architecte, M. VIEUXMAIRE, mandataire du groupement composé des co-contractants nommés ci-dessus pour un montant estimatif de 25 625 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette maîtrise d'œuvre.

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Les travaux de réhabilitation de la Salle des Associations peuvent bénéficier de subventions.

Une subvention de l'Union Européenne a déjà été sollicitée auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais et de son Groupe d'Action Locale dans le cadre du programme Leader 2014-2020, et une subvention a également été demandée auprès de la Région au titre du Contrat Territorial 2015-2020.

L'Etat peut aider la Commune pour ces travaux de réhabilitation avec la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des communes.

Le montant prévisionnel des travaux, incluant la maîtrise d'œuvre, s'élève à 240 000 € H.T.

Il convient de solliciter ces subventions, afin d'obtenir des aides approchant les 80 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la salle des associations pour un montant prévisionnel de 240 000 € HT
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 au taux le plus élevé
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation au soutien à l'investissement des communes au taux le plus élevé.

4- NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES TROIS RIVIERES DU CHALONNAIS

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la fusion des trois syndicats de rivières est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce syndicat se dénomme « Syndicat Intercommunal d'Aménagement des trois rivières du Chalonnais ». Il convient de nommer les délégués qui représenteront la commune au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** les délégués
 - o **Délégués titulaires** : M. Daniel MORIN, M. Vincent OBLED
 - o **Délégués suppléants** : M. Didier DUBREUIL, Mme Florence AUBERTIN

5- CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'AMANAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE JEUX DE BOULES

L'ancien Terrain de jeux de boules, situé à l'entrée du village, a besoin d'être réhabilité.

Il convient de nommer une commission communale pour réfléchir aux travaux d'aménagement de ce site.

Les travaux seront réalisés grâce à l'aide des agents communaux des communes de la Plaine Sud, suite à la création de l'entente intercommunale des six communes du Sud Chalonnais (Sevrey, Lux, St loup de Varennes, Varennes le Grand, Marnay et La Charmée)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les membres de la commission communale chargée de l'aménagement de l'ancien terrain de jeux de boules :
 - o Vincent OBLED
 - o Daniel MORIN
 - o Gérard LARDY
 - o Samuel BOULISSET
 - o Laurence GENELOT
 - o Florence AUBERTIN
 - o Danielle MORIN
 - o Céline OZANON-GUILLEMAUT

6- RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYDESL

M. le Maire présente le rapport d'activité 2015 du SYDESL.

Sur les 28.5 millions d'euros du compte financier 2015, 10.7 M€ ont été consacré aux travaux de renforcement, d'enfouissement, d'extension et de résorption des fils nus, 3.1 M€ aux travaux d'éclairage public.

Parmi les faits marquants en 2015 :

- o Schéma de développement de la distribution du gaz
- o Cartographie des réseaux, à laquelle chaque commune a accès, s'est enrichi des réseaux d'eau de plusieurs syndicats demandeurs
- o Schéma de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Ce rapport est consultable en Mairie.

7- RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD-OUEST DE CHALON

M. le Maire présente le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat mixte du sud-ouest de Chalon.

Le syndicat Mixte des Eaux du Sud-Ouest de Chalon est composé de 27 communes dont 11 communes sont rattachées au Grand Chalon.

Le syndicat compte 365 Kms linéaire de réseaux.

On constate une baisse de la consommation d'eau des ménages. Pour une famille de quatre personnes, la consommation est descendue à 104 m³, en 2015, en moyenne, au lieu de 120 m³.

Ce rapport est consultable en Mairie.

8- QUESTIONS DIVERSES

➤ **BIBLIOTHEQUE** : le logiciel informatique a été installé à la Bibliothèque en décembre 2016.

Les bénévoles ont bénéficié d'une formation avec la responsable de la bibliothèque de Lux.

Tous les bénévoles participent à l'enregistrement des livres et ouvrages sur le logiciel, ce qui représente un gros travail (plus de 3 000 livres et ouvrages).

Prochaine réunion de Conseil Municipal : **LUNDI 20 FEVRIER 2017 à 19 H 30**

La séance est levée à 21 H

Fait à LA CHARMÉE, le 27 janvier 2017

Le Maire, Vincent OBLED

